

Nuisances sonores

L'été est là avec toutes les festivités et les envies de vivre en extérieur.

Mais n'oublions pas que, nos bruits peuvent troubler la tranquillité de nos voisins.

Petit rappel : la législation fixe un seuil horaire entre 7 heures et 22 heures.

Soyons prévenant et attentif pour le bien être de chacun.



Brocan'terre

Après une interruption de 4 ans, la nouvelle équipe du Comité des fêtes relance BROCAN'TERRE pour sa trentième édition le 17 septembre 2023.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés en Mairie ou demandés par mail à :

brocanterre@gmail.com.



Barbecue

Selon l'arrêté N° 2023-V-027 du 7 juin 2023, il est strictement interdit de faire un barbecue en plein air sur l'ensemble du domaine public de la Commune (comme par exemple au Parc Communal) , sauf pour les manifestations ayant une autorisation municipale.

Toute infraction à cette décision sera sanctionnée.



Incivilités

Nous sommes malheureusement contraints chaque semaine de constater des dégradations de toutes sortes dans notre village. (Tags, détériorations de matériel, déjections canines, etc...)

Nous continuons à lutter contre ces événements en les dénonçant en gendarmerie.



Moustique tigre

Le département du Rhône met en place un plan d'actions contre le moustique tigre et préconise la suppression des lieux de ponte potentiels, à savoir les petits points d'eau stagnante (seaux, bacs et pots de fleurs, ...)). Pour en savoir plus :

www.rhone.fr/moustiquetigre



Collège Val d'Argent

Le collège du Val d'Argent est impliqué dans la lutte contre le harcèlement et son dispositif national **Ph@re**.

De nombreuses actions ont été menées depuis la rentrée 2022-2023. Citons la participation des élèves de 6^oD et de leur professeur d'Histoire-Géographie, M. SANSOË, au prix « NON AU HARCELEMENT ». Ils ont remporté le prix départemental dans la catégorie vidéo. Elle peut être visionnée sur l'ENT du collège : <https://valdargent-stefoylargentiere.ent.auvergnernhonealpes.fr>.

Par ailleurs, le jeudi 15 juin, un atelier consacré à la lutte contre le harcèlement a été proposé aux parents par les personnels du collège et l'association AROEVEN. Cette dernière a également formé 13 élèves au rôle d'ambassadeur contre le harcèlement. Le lundi 19 juin, 5 de ces ambassadeurs sont intervenus auprès des élèves de CM1/CM2 de l'école Simone Veil à Sainte Foy l'Argentière. Ces différentes actions seront renouvelées l'année prochaine.

